

Le Président

Collectif Solidarité contre l'Exclusion asbl Monsieur Luca CICCIA Vice-Président Monsieur Yves MARTENS Animateur

1060 BRUXELLES

Place Loix. 7

Bruxelles, le

2 3 FEV. 2009

N/Réf.: DR/MP/cb/47190

33319

Messieurs,

Votre courrier relatif à l'individualisation des droits sociaux, m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

En mai 2007, je vous signalais que l'individualisation des droits sociaux me semblait difficilement envisageable pour le seul revenu d'intégration sociale (RIS).

En effet, en alignant le taux cohabitant au montant accordé aux isolés, les CPAS connaîtraient un afflux de demandeurs puisque, à statut égal, le montant accordé en RIS serait supérieur au montant perçu, notamment, en allocations de chômage ou en allocations pour personnes handicapées, etc.

Au-delà de la charge de travail supplémentaire pour les services sociaux et administratifs, le coût financier à compenser par les villes et communes se révèlerait extrêmement important, sauf si le Gouvernement fédéral choisissait de financer ces dépenses complémentaires. Cela ne peut dès lors s'envisager sans un alignement complet de toutes les allocations sociales du taux cohabitant vers le taux isolé.

Mouvement Réformateur Av. de la Toison d'Or, 84-86 I 060 Bruxelles

Tél.: 02/500 35 11 Fax: 02/500 35 00 Email: mr@mr.be Les auteurs de la proposition de loi « modifiant la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale en vue de porter le niveau du revenu d'intégration au-dessus du seuil de pauvreté et d'aligner le montant octroyé aux cohabitants sur celui octroyé aux isolés » l'ont parfaitement compris...

Si je suis favorable à un relèvement progressif du revenu d'intégration sociale au niveau du seuil de pauvreté européen, je m'inquiète fortement quant à la seconde partie de la proposition de loi qui, au-delà des coûts exorbitants, générerait de très importants pièges à l'emploi.

Posons-nous simplement la question de l'intérêt qu'il y aurait à rechercher un travail quand deux revenus de remplacement permettraient de bénéficier de 1.423,12 € (cas de deux bénéficiaires du RIS au taux isolé)... Certains frais sont pourtant moins lourds à assumer pour des cohabitants que pour un isolé (loyer, charges de chauffage, frais domestiques, etc.).

Ceux qui souffrent lorsque l'économie va bien, subissent encore plus violemment les périodes de crise. Ils ne peuvent être oubliés. La lutte contre la pauvreté, sous toutes ses formes, trouve un sens encore plus important en ces temps de crise économique et de récession.

La pauvreté engendre injustices et différences, elle marginalise. La pauvreté entraîne des préjugés, elle n'est pourtant pas une malchance ou une fatalité et encore moins une « maladie » héréditaire. Elle peut toucher chacun, du jour au lendemain et ces temps de crise doivent pousser, plus encore que jamais, nos réflexions sur cette problématique.

La pauvreté dépasse le problème individuel. C'est un problème de société auquel le Mouvement Réformateur est sensible car la pauvreté viole les valeurs libérales.

Cependant, la réponse des Libéraux ne passe pas par un renforcement des systèmes d'assistance, mais bien par une véritable émancipation et réinsertion sociale, professionnelle, médicale, etc.

En conséquence, vous comprendrez que le Mouvement Réformateur ne pourra soutenir des initiatives visant à l'individualisation des droits sociaux car elles sont budgétairement irréalistes. Elles entraîneraient un déficit des régimes de la sécurité sociale et d'assistance : tout en éprouvant des difficultés à chiffrer exactement l'impact de la proposition de loi évoquée ci-dessus, la Cour des Comptes estime qu'il serait largement annuellement supérieur au milliard deux cent cinquante millions d'euros !

Cette individualisation est surtout peu constructive, irrespectueuse vis-à-vis de personnes maintenues dans un état de demande permanent et peu ambitieuse.

Enfin, je regrette les comparaisons inadéquates que vous faites entre cette proposition et le rôle responsable pris par le Gouvernement fédéral dans la gestion de la crise bancaire et financière. Les efforts consentis pour « sauver les banques » ont permis de protéger l'épargnant, l'emploi dans le secteur et le crédit aux entreprises et au particulier nécessaire à l'investissement, donc à la création d'emploi. Ces mesures d'urgence ont également un impact social direct, elles ont évité et évitent chaque jour à un nombre important de nos concitoyens de sombrer dans la pauvreté.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Didier REYNDERS